

Demande de Branchement

TRAVAUX NEUFS

Eau / Assainissement

Branchement d'eau potable

Branchement d'assainissement

Informations sur la propriété à raccorder :

Adresse du lieu desservi

Code postal _____ Commune

Références cadastrales : **Section :** **Parcelle(s) :**

N° permis de construire, certificat d'urbanisme, autorisation de lotir :

Branchement sans autorisation d'urbanisme

Construction neuve * Construction existante Rénovation branchement existant

Maison individuelle en lotissement * Maison individuelle hors lotissement

Habitat collectif *(Nom de l'opération :))

Locaux professionnels * Autres activités :

* **Joindre obligatoirement le contrat d'abonnement pour la pose du compteur d'eau (au verso)**

Assainissement :

Assainissement collectif Assainissement Non Collectif Eaux Usées Non Domestiques

Identification du demandeur et payeur

Mme/M. Nom.....Prénom :.....Né(e) le : __ / __ / ____

Entreprise

Date et lieu de naissance : le __ / __ / ____ à

N°SIRET (obligatoire) _____ (Joindre un extrait Kbis de votre société)

Adresse :

Code postal _____ Commune

Téléphone..... Courriel

NB : L'entreprise titulaire des travaux doit effectuer une demande d'autorisation de voirie auprès de la commune concernée ou du gestionnaire de voirie concerné, ainsi que les DICT. Tous les travaux de génie civil et remise en état des voiries publiques sont à la charge du demandeur.

Le recours à une entreprise autorisée par le service des eaux est obligatoire pour la réalisation de la partie publique des branchements

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ

Afin d'étudier les dernières modalités de réalisation du (des) branchement(s), vous devez contacter un technicien du service des eaux au 04.76.99.70.00

Merci de retourner ces imprimés par courrier au Service des Eaux – communauté de communes Le Grésivaudan

390 rue Henri Fabre – 38926 Crolles Cedex
ou par mail à servicedeseaux@le-gresivaudan.fr

La mise en service de vos branchements ne pourra se faire sans un contrôle de conformité du (des) branchement(s).

Je m'engage à régler les frais de dossier au service des eaux, d'un montant de **130 € H.T.**, conformément à la délibération DEL-2018-0407 du 17 décembre 2018.

J'accepte de me conformer aux prescriptions fixées d'une part

→ par le règlement du service de distribution d'eau potable

et d'autre part,

→ par le règlement d'assainissement (dans le cas d'un raccordement à l'égout).

Fait le __ / __ / ____

Signature :

Contrat d'abonnement Eau / Assainissement

Réservé à l'administration

Référence du contrat :

Pour que votre dossier soit traité rapidement :

- remplissez et signez le formulaire (attention la date d'effet est la date de signature de ce contrat)
- joignez les photocopies de toutes les pièces justificatives demandées : carte d'identité, état des lieux, attestation notaire, extrait Kbis
- retournez votre demande au service des eaux du Grésivaudan – 390 rue Henri Fabre 38926 Crolles Cedex ou par mail à servicedeseaux@le-gresivaudan.fr

Informations à compléter et signer :

Adresse desservie

Adresse du lieu desservi

Code postal _____ Commune

N°compteur Relevé compteur

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 Date ____ / ____ / ____

S'agit-il d'une demande d'abonnement nécessitant la pose d'un compteur ? (cochez la case)

Identification de l'ancien occupant :

Mme/M. Nom.....Prénom :

Identification du titulaire du contrat (joindre justificatif d'identité)

- Propriétaire (joindre attestation du notaire et photo justifiant le relevé du compteur)
- Locataire (joindre l'état des lieux justifiant le relevé de compteur et contrat de bail)

Mme/M. Nom.....Prénom : Né(e) le : ____ / ____ / ____

Mme/M. Nom.....Prénom : Né(e) le : ____ / ____ / ____

Nombre de personne au foyer

Ou EntrepriseContact

N°SIRET (obligatoire) _____ (Joindre un extrait Kbis de votre société)

Adresse de facturation :

Code postal _____ Commune

Téléphone..... Courriel

Il est convenu que :

Le Grésivaudan est tenu de fournir de l'eau potable à tout titulaire du contrat de fourniture d'eau, selon les modalités prévues dans le règlement de service. L'ouverture du branchement existant et conforme sera effectuée dans un délai de 5 jours ouvrés maximum après signature de ce contrat. Le contrat entre en vigueur pour une durée indéterminée, ou jusqu'à la réception du formulaire de résiliation (voir les modalités dans la notice d'application).

Le titulaire du présent contrat :

→S'engage à se conformer au règlement de service de distribution d'eau, dont un exemplaire est remis ce jour, sans préjudice des voies de recours de droit commun.

→Déclare avoir pris connaissance des tarifs en vigueur au jour de la signature du présent contrat, ainsi que du livret d'accueil.

→Reconnaît que la souscription de ce contrat vaut commande avec obligation de paiement de la fourniture d'eau ainsi que les autres prestations assurées par le Grésivaudan que le règlement défini à la charge de l'usager. Les frais d'accès au service seront facturés lors de la 1^{ère} facturation (au tarif en vigueur).

→Dans le cas d'une contestation ou d'un litige, l'usager doit contacter tout d'abord le service des eaux pour régler le différend qui l'oppose. Si la solution n'est pas satisfaisante, l'usager a la possibilité de recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

→L'usager bénéficie d'un droit de rétractation de 14 jours à partir de la date de la signature du contrat. Il suffit d'adresser le formulaire de type rétractation ci-joint ou une déclaration de rétractation dénuée d'ambiguïté, dans les 14 jours, par courrier recommandé.

Tant que le contrat de fourniture d'eau potable n'est pas résilié, vous serez tenu pour responsable de votre branchement, des consommations afférentes et des sommes dues.

Si vous souhaitez que le service prenne effet avant l'expiration du délai de rétractation, cochez cette case.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions mentionnées ci- dessus.

Fait le ____ / ____ / ____

Signature : (exemplaire à retourner au Grésivaudan)